



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 04/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 13 JAN 2014
Affiché le : 12 JAN 2014

L'An deux mille quinze, le sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 décembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, LACLAU, ANGO, SALAÛN, SUZE.

PROCURATIONS

M. ZAMBONI à M. JOUSSEAUME
M. FERTE à Mme SUZE
Mme GIOA-MASSOT à Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de postes suite à concours et examen professionnel

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent a obtenu le concours de Chef de Service de Police Municipale, et qu'un autre a obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Madame le Maire propose de créer les postes correspondants.

Nbre	POSTE ACTUEL	NOUVEAU POSTE
1	Brigadier-Chef Principal TC	Chef de Service de Police Municipale TC
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe TC	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe TC

Vu l'avis favorable du CT en date du 06 janvier 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 abstentions : MM. Et MMES SUZE, GIOA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, ANGO, LACLAU, SALAÛN et FERTE) :

- De créer les postes tels que définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 08 janvier 2015
Le Maire,
Lysiane MAUREL

